

Appuis gouvernementaux

Les gouvernements de l'ensemble du pays ont répondu à ce nouvel intérêt porté à l'aquiculture. Certains gouvernements provinciaux ont mis en place des programmes d'aide à l'industrie, adopté des mesures législatives pour réglementer l'aquiculture, clarifié les dispositions relatives à l'octroi des permis, etc. On a mis en place ou proposé plusieurs projets fédéraux-provinciaux dans différentes régions du pays afin d'encourager le développement commercial des produits de l'aquiculture.

Lors de la première Conférence des ministres des pêches qui s'est tenue à Halifax (Nouvelle-Écosse) en novembre 1985, l'aquiculture a été reconnue comme étant un secteur important qui nécessite une collaboration accrue entre l'industrie et les gouvernements.

À Winnipeg (Manitoba) en juin 1986, les ministres fédéral et provinciaux des pêches ont de plus souscrit aux principes énoncés dans un document intitulé « Objectifs d'une politique canadienne d'aquiculture ». Ce document représente le premier effort concret de collaboration entre les gouvernements dans le domaine de l'aquiculture.

Les objectifs visés par les gouvernements sont les suivants :

- accroître le rendement économique résultant de l'intensification de la production et de la récolte d'espèces et de plantes marines qui présentent une forte valeur commerciale dans nos diverses régions;
- diversifier la production et la qualité des produits du poisson au Canada;
- améliorer la régularité des approvisionnements en produits du poisson commercialisés au Canada et à l'étranger;

- créer des emplois et améliorer les perspectives financières dans le secteur aquicole;

- encourager la stabilité à long terme du secteur de la production de poisson en assurant la diversité et la continuité des approvisionnements; et

- promouvoir la mise au point et l'application de techniques de pointe nécessaires pour une production intensive de poissons, d'invertébrés et de plantes marines partout au Canada.

Programmes d'aide à l'étranger



À Bayawan (Philippines), une femme recueille du fretin dans le cadre d'un projet-pilote de l'ACDI visant le développement de l'élevage à petite échelle.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a réalisé plusieurs projets dans le domaine de l'aquiculture sur le plan international. Divers programmes dont l'un en Thaïlande et l'autre au Salvador, ont débuté dans les années 70.

En 1980, dans quatre pays de l'Asie du Sud-Est où le poisson représente de 40 % à 60 % des protéines consommées, l'ACDI a mis sur pied quatre projets de développement de l'élevage à petite échelle dans des villages côtiers de Thaïlande, des Philippines, de Malaysia et d'Indonésie.

D'autres projets sont en cours de planification pour venir en aide au Ghana, au Sri Lanka et au Brésil.

Plusieurs programmes aquicoles mis sur pied par l'ACDI comportent la construction de bâtiments, l'enseignement et le développement de techniques appropriées. D'autres efforts dans les pays en développement sont largement concentrés sur la recherche et sur des études de faisabilité et d'impact sur l'environnement ■